



Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

Rouen, vendredi 31 juillet 2015

**Plan de soutien à l'élevage en Haute-Normandie**  
**"Appel à la mobilisation et à la solidarité de tous"**  
**Réunion des représentants du monde agricole et agroalimentaire**

Présenté le 22 juillet 2015 par Stéphane Le Foll, ministre en charge de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le plan de soutien du Gouvernement à l'élevage français s'articule autour de 24 mesures qui répondent à l'urgence exprimée pour soutenir les trois filières, bovine, porcine et laitière, et à des objectifs de plus long terme. Ce plan renforce les mesures déjà en place et inclut des actions structurelles.

**Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, a réuni ce jour les acteurs des filières d'élevage, ainsi que les services de l'État et organismes financiers mobilisés dans la mise en œuvre de ce plan de soutien, pour examiner la déclinaison régionale, en Haute-Normandie.**

Les représentants de la profession agricole ont pu faire état de la situation locale générale et de la gravité de certains cas, ce qu'ils avaient déjà eu l'occasion de transmettre aux préfets de l'Eure et de Seine-Maritime le 23 juillet dernier.

**Le préfet a appelé à la mobilisation et à la solidarité de tous ! " L'implication de tous est nécessaire pour bien identifier les situations de grande difficulté !"**

Lors de cette réunion, les services de l'État et les établissements publics ont présenté les modalités mises en place localement, conformément à leurs compétences respectives, pour une mise en œuvre efficace de ces mesures et la mobilisation rapide de tous.

**- Les directeurs départementaux des territoires et de la mer de Seine-Maritime et l'Eure ont ainsi réuni le 30 juillet et ce matin, sous l'égide de leur préfet, les cellules d'urgence départementales, déjà installées et réunies depuis le printemps dernier.**

Ces cellules permettent d'étudier et d'examiner les modalités précises d'identification des exploitants agricoles en difficulté et de traitement des premières demandes. Elles se tiendront toutes les deux semaines, et en tant que de besoin, pour examiner les situations individuelles qui seront portées à leur connaissance. A cet égard, le fonds d'allègement des charges dont **l'enveloppe pour la Haute-Normandie est de 1.150 millions€**, bénéficie de modalités mises en œuvre qui seront adaptées au contexte local (taux de spécialisation des exploitations et prise en compte de tous les ateliers d'élevage.

**Un mémento, ci-joint, a été préparé listant les personnes à contacter pour la mise en œuvre opérationnelle des mesures.** Il sera publié sur le site internet de la préfecture et régulièrement actualisé.

- Les services fiscaux de l'État ont présenté des mesures pour simplifier et faciliter les démarches des exploitants en grande difficulté ; le représentant de la Mutualité sociale agricole a présenté le dispositif mobilisé pour le report des charges sociales.

- La question de l'endettement a également été abordée. **L'État engage avec les banques une restructuration de l'ensemble des dettes de moyen et long terme**, pour les éleveurs en situation difficile qui en font la demande. Une intervention rapide et pragmatique sera assurée.

- Cette restructuration s'appuiera notamment sur une prise en charge par l'État des charges financières des éleveurs les plus en difficulté dans le cadre d'un abondement national de l'actuel FAC (fonds d'allègement des charges) de 50 M€.

- Le représentant de la Banque de France, et médiateur du crédit a présenté les dispositifs d'accompagnement et d'intermédiation prévus pour les agriculteurs, dans le cadre de leurs négociations avec leurs banques.

- La banque publique d'investissement (BpiFrance) mettra en place un fonds de garantie dédié aux éleveurs pour permettre d'accompagner la restructuration par les établissements de crédit des dettes des éleveurs et l'allongement de leur maturité.

- **Les services de l'État en charge du contrôle de la loyauté des transactions ont présenté les actions mises en œuvre sur la filière viandes.** Les contrôles seront renforcés à la fois sur le respect des conditions de promotion sur la viande de porc et sur le respect de la réglementation relative à l'étiquetage de toutes les viandes et à la traçabilité de la viande bovine. Ces enquêtes ont pour objet de maintenir la confiance des consommateurs sur les informations communiquées et de garantir la loyauté de la concurrence vis-à-vis des éleveurs

- **L'accent sera mis sur le développement de l'approvisionnement local et la priorité à la mention « Origine France » en restauration collective.** Les financements au soutien de projets seront renforcés, avec le lancement d'un appel à projet en septembre, dans le cadre du Plan National de l'Alimentation. Une réunion spécifique est prévue pour partager les expériences acquises et présenter les divers outils disponibles.

Le préfet a saisi les établissements publics, les collectivités et les élus pour les sensibiliser à l'intensification de l'ancrage territorial des approvisionnements en restauration collective.

- **La signature et l'animation d'un contrat régional de la filière alimentaire** a aussi été rappelé. Il comprend notamment un volet spécifique pour développer et renforcer les relations entre l'amont agricole et les industries agroalimentaires, et entre les industriels et la grande distribution. Une réunion de pilotage de ce contrat est prévue en septembre.

- - -

Le préfet réunira à nouveau sous cette forme les professionnels, acteurs des filières d'élevage et les services de l'État concernés pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de soutien à l'élevage.

**D'ores et déjà, des contacts ont été pris avec les industriels de l'abattage, dans le cadre de l'application des accords du 17 juin sur la viande bovine. Il rencontrera ensuite les acteurs des filières lait et viande pour aborder le sujet des relations commerciales et contractuelles dans ces filières.**

Contact Draaf : 06 08 82 25 49 \_ Secrétariat : 02 32 18 94 05